



## Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

### Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

## Cadre 1 – Demandeur

Nom : GEORGE

Prénom : Christian

Qualité : Géomètre Expert mandaté par les propriétaires ( mandat en annexe )

Domicile : 13 , rue du Roitelet à 7700 MOUSCRON

Numéro de téléphone : 056/84.38.28

Numéro de télécopie : 056/84.38.27

Courriel : george.christian@skynet.be

Date de la demande : 12 février 2020

**A appliquer au cadre 2**

**Caractéristiques du projet :**

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

**Cadre 2 - Présentation du projet**

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Sans objet

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Sans objet

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

Sans objet

Autre caractéristique pertinente :

Désaffectation et suppression partielle du sentier vicinal n°119 à Frasnes Lez Anvaing reprise au plan de mesurage annexé au dossier .

*Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).*

A appliquer aux cadres 3 et 4

**Localisation des projets :**

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

### **Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.**

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Voir plan en annexe au dossier .

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

Pas de SOL à cet endroit

Le terrain est-il situé :

\* dans un permis d'urbanisation non périmé ? NON – Pas de permis d'urbanisation

\* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde<sup>1</sup> ? NON

\* à proximité d'un bien immobilier classé<sup>1</sup>, d'un site archéologique<sup>1</sup> ? Sites archéologiques de la rue des Monts à 250 m et rue Delfosse à 220 m

\*  dans  un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.....

1 Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

\* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 : Site Natura 2000 forestier à 900 m

Autre élément de sensibilité environnementale : Néant

#### **Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.**

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %

Sans objet

Nature du sol : Sans objet

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : sentier vicinal sur chemin empierré de la rue du Grinquier à l'habitation de Mr EVRARD, suivi de chemin de terre dans le bois

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : Néant

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

Sans objet

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : Néant

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: Terre arable et terreau dans bois . Empierrement au gravier sur chemin d'accès à l'habitation

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : Bois situé à 900 m de l'extrémité du sentier vicinal désaffecté

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : Sans objet

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? NON

Présence d'un site archéologique? NON

Sites de la rue des Monts à 250 m et rue Delfosse à 220 m

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? à 900 m

Autre élément de sensibilité environnementale

**A appliquer aux cadres 5 à 8**

**Type et caractéristiques de l'impact potentiel :**

**Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :**

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

**Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.**

<p><b>1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?</b></p> <p>- dans l'atmosphère : NON</p> <p>- indiquez-en :</p> <p>* la nature .....</p> <p>* le débit .....</p> <p><b>2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?</b></p> <p>-dans les eaux de surface : NON.</p> <p>-dans les égouts : NON.</p> <p>-sur ou dans le sol : NON.</p> <p>- indiquez-en :</p> <p>* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) Sans objet</p> <p>* le débit ou la quantité : Sans objet</p> <p><i>Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.</i></p> <p><b>3) Le projet supposera-t-il des captages ?</b></p> <p>- en eau de surface : NON</p>
---

\*lieu .....

\* quantité.....

- en eaux souterraines : NON

\* dénomination du point de captage .....

\* quantité.....

**4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :**

Sans objet

**5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? NON :**

\* de quel type : .....

\* de façon permanente ou épisodique.

**6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :**

\* pour le transport de produits : sans objet

\* pour le transport de personnes : par le chemin empierré entre la rue du Grinquier jusqu'à l'unique habitation présente sur place des demandeurs

\* localisation des zones de parking : stationnement dans la cour de la propriété

\* localisation des pipelines, s'il y en a : sans objet

**7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? NON**

**8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? NON**

**9) Intégration au cadre bâti et non bâti :** risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation : sans objet par nature de la demande

**10) Compatibilité du projet avec les voisinages** (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Pas de rupture par nature de la demande

**11) Risques d'autres nuisances éventuelles :** Néant

**12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :**



Pas de modification du sol nécessaire

**13) Boisement et/ou déboisement :**

Aucun boisement ni déboisement

**14) Nombre d'emplacements de parkings :**

Stationnement dans la cour de la propriété permettant 3 à 4 véhicules

**15) Impact sur la nature et la biodiversité :**

Néant

**16) Construction ou aménagement de voirie :**

Néant

**17) Epuration individuelle :**

Sans objet

**18) Impact sur les terres, le sol et le sous-sol :**

Néant

**Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.**

Aucune mesure palliative ou de protection envisagée par nature de la demande de désaffectation de sentier vicinal

## Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère : Néant
- les rejets dans les eaux : Néant
- les déchets de production : Néant
- les odeurs : Néant
- le bruit : Néant
- la circulation : Néant par chemin privé
- impact sur le patrimoine naturel : Néant
- l'impact paysager : Néant
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol : Néant

## Cadre 8- Date et signature du demandeur

Le 18/02/20

GEORGE CHRISTIAN  
GEOMETRE EXPERT  
RUE DU ROITELET , 13  
7700 MOUSCRON  
TEL : 056/843828  
FAX : 056/843827

